

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/02/2011

Date de la convocation:

09/02/2011

Date d'affichage:

L' an 2011 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KREISS Alfred à Mme KOCHER Bernadette,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, KAUFFER Fabien, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, PREVOT Dominique RICHERT Robert, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Francis, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 037.2011

Vote : A la majorité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

037.2011 : Fourreaux haut débit : raccordement du central téléphonique de Walbourg : remboursement des frais engagés par la commune de Walbourg, maître d'ouvrage déléguée.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 003/2009 du conseil communautaire du 16.02.2011 décidant de déléguer la maîtrise d'ouvrage du raccordement du central téléphonique de Walbourg à la commune de Walbourg,

Vu la délibération n° 003/2006 du conseil communautaire du 20.02.2006 : Réseau fibre optique : étude de mise en place d'un réseau fibre optique sur le territoire

Vu la délibération n° 053/2007 du conseil communautaire du 26.03.2007 : Desserte hauts débits : validation d'un programme de pose de fourreaux

Vu la délibération n° 061/2007 du conseil communautaire du 18.06.2007 : Pose de fourreaux : validation du programme de travaux et procédure

Envoyé en préfecture le 16/03/2011

Reçu en préfecture le 16/03/2011

Affiché le

SLO

Vu la délibération n° 084/2007 du conseil communautaire du 10.09.2007 : Fourreaux fibre optique : validation APD - DCE et plan de financement prévisionnel

Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas, en l'absence de M. Bertrand, vice-président en charge des questions relatives aux TIC,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de prendre en charge les frais relatifs à ces travaux sur présentation d'un état détaillé accompagné d'un plan de recolement, fixant le montant des travaux à 12 400,10 € HT,
- de rembourser la commune, maître d'ouvrage déléguée, de ce montant en TTC, la communauté de communes récupérant le FCTVA et inscrivant ce réseau dans son inventaire.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/03/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :